

Numéro 438

Du

24 août 2018

au

31 août 2018

CNAFAL

108 Avenue
Ledru Rollin
75011 Paris

01 47 00 02 40

cnafal@cnafal.net

Ce bulletin hebdomadaire ne contient pas les positions du CNAFAL mais des points d'actualité(s) avec des textes pouvant vous être utiles... et il s'agit donc là d'informations brutes non commentées.

Consommation et vie courante

Alimentation :



« Demain la Terre » association regroupant 12 entreprises de fruits et légumes a a reçu la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) qui représente le 3ème niveau du dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles. Ce qui est une première pour une filière de fruits et légumes.

➤ Communiqué de presse

Immobilier/bancaire :

Lors d'une enquête portant sur les droits des consommateurs et les prêts immobiliers menée entre 2016 et 2017, la DGCCRF a relevé des manquements et invite les consommateurs à être vigilants.

➤ Renégociation et rachat de prêts immobiliers



Environnement

Dans le cadre des engagements en faveur d'une mobilité propre et de la qualité de l'air et pour sensibiliser le public aux émissions polluantes, l'ADEME et l'IFP Energie ont mis en place une application permettant de calculer l'impact environnemental de notre mobilité. Cette application est gratuite.

➤ Geco air application pour smartphone



Surendettement :

La Cour de Cassation a estimé qu'une procédure de surendettement interrompt la prescription des voies d'exécution. En effet, il ressort d'un arrêt que la recevabilité d'un dossier de surendettement entraîne en vertu de l'article L.722-2 du Code de la consommation, suspension et interdiction des procédures d'exécution diligentées à l'encontre des biens du débiteur.

➤ Arrêt

Consommation et vie courante

Assurances :



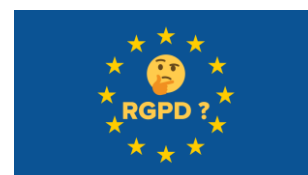
Le décret d'application destiné à lutter contre la conduite sans assurance est paru. Il faut préciser que ce sujet avait déjà été commenté dans notre bulletin n°437.

➤ **Décret du 20 juillet 2018**

Données personnelles :

Formation :

Suite à la nouvelle réglementation (RGPD), l'INC a mis en ligne une formation afin de connaître les droits des consommateurs.



➤ **Lien pour l'inscription**

Utilisation de fichiers :

La CNIL a sanctionné un OPH à hauteur de 30.000€ pour utilisation de fichiers de locataires pour un usage autre que la gestion du parc locatif. Suite à cela, l'Office HLM a décidé de saisir le Conseil d'Etat.

➤ **Délibération de la CNIL du 4 juillet 2018**

➤ **Archipel Habitat va saisir le Conseil d'Etat**

Administration :



La loi du 10 août 2018 dite « pour un État au service d'une société de confiance », reconnaît à tout usager le droit de demander à l'administration un contrôle lui permettant de valider ses pratiques ou de les corriger au besoin dans le cadre du droit à l'erreur. L'administration aura la charge de la preuve de la mauvaise foi de l'usager, lors d'un premier manquement et aucune sanction ne sera alors applicable en cas d'erreur commise de bonne foi une première fois avec rectification dans un délai imparti.

➤ **Loi n°2018-727 du 10 août 2018**

Famille

L'UNAF a rendu son rapport d'activité 2017 et retrace ainsi les temps forts de l'année dernière.

➤ **Rapport 2017**

Education/Enseignement

Le numérique est devenu indispensable dans l'éducation de l'école maternelle jusqu'au post-baccalauréat. Afin d'accompagner les professionnels du secteur, un guide est disponible.

➤ **Le numérique au service de l'école de la confiance**

Santé

Formation :

Les professionnels de santé de l'Union Européenne voulant exercer en France, doivent subir une épreuve d'aptitude dont les modalités sont fixées par un arrêté du 3 août 2018.

- **Arrêté du 3 août 2018 portant ouverture de l'épreuve d'aptitude**

Noyades :

En cette période estivale, 1 139 noyades se sont produites dont 251 mortelles. C'est ce que révèle la dernière enquête menée par Santé Publique France.

- **Deuxièmes résultats de l'enquête NOYADES 2018 en France**

Concours :

La 4^{ème} édition du concours menée par l'association SPARADRAP est lancée depuis le mois de février 2018 et s'achèvera en février 2019. Cette compétition s'adresse aux établissements de santé, pour améliorer la présence des proches des enfants hospitalisés.

- **Concours ouvert aux équipes et aux établissements qui mènent des actions innovantes**
- **Favoriser le lien et la présence des proches auprès des enfants et des adolescents hospitalisés**
- **Les partenaires du concours sur le lien et la présence des proches auprès des enfants et des adolescents hospitalisés**



Elections professionnelles :



Les commissions administratives locales, départementales et les comités techniques des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux employant du personnel hospitalier, vont être renouvelés par un scrutin le 6 décembre 2018.

- **Plate-forme dédiée à la collecte des résultats**
- **Décret relatif aux instances de dialogue social**
- **Guide pratique à destination des ARS et des établissements concernés**

"La civilisation démocratique est entièrement fondée sur l'exactitude de l'information. Si le citoyen n'est pas correctement informé, le vote ne veut rien dire."

(Jean-François Revel 1924/2006)

JF Revel